



Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs

L'expérience du Canada

Ramzi Jammal

Premier vice-président et chef de la réglementation des opérations
Commission canadienne de sûreté nucléaire

Canada 

Le Canada signe la Convention commune

- ❁ Le Canada a ratifié la Convention commune en juin 2001
- ❁ L'approche du Canada est dirigée par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) en consultation avec Ressources naturelles Canada et l'industrie



Engagement du Canada à l'égard de la sûreté

- 🍁 Cadre législatif et réglementaire exhaustif
- 🍁 Organisme de réglementation indépendant, ouvert et transparent
- 🍁 Les titulaires de permis sont responsables de la sûreté
- 🍁 Au Canada, le secteur nucléaire s'est engagé à veiller à la sûreté nucléaire
- 🍁 Initiatives visant à aborder les politiques de gestion à long terme des déchets



[Télécharger le Rapport](#)

Objectifs de la Convention commune

- ✳ Permet au Canada de réaliser une **auto-évaluation structurée** pour déterminer si les mesures de sûreté qu'elle a adoptées sont adéquates
- ✳ Fournit un processus pour la réalisation d'un **examen international par des pairs** régulier tous les trois ans
- ✳ Offre un **forum international** aux organismes de réglementation et à l'industrie pour la coopération et l'échange d'expérience
- ✳ Donne une occasion d'en apprendre plus sur les **stratégies de déclassement** et **l'état des dépôts en formations géologiques profondes à l'échelle internationale**
- ✳ **Confirme au public** que les dispositions nationales concernant la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs sont conformes aux ententes internationales
- ✳ Les rapports nationaux du Canada sont d'excellentes références **détaillées et à jour** qui sont **accessibles au public**

La sûreté des déchets est une responsabilité mondiale

Questions pour la Convention commune et les parties contractantes – Vingt prochaines années

- ❁ Être un défenseur mondial de la sûreté des déchets au même chapitre que pour la sécurité et les garanties
- ❁ Encourager les parties contractantes à inclure les conclusions de leurs missions du Service d'examen intégré de la réglementation dans leurs rapports nationaux
- ❁ Encourager les parties contractantes à rendre publics leurs rapports, leurs plans d'action et les mesures de suivi
- ❁ Contribuer à l'acceptabilité sociale des solutions en matière de gestion à long terme des déchets

Le Canada encourage les parties contractantes à s'engager envers les examens par les pairs, l'ouverture et la transparence

Succès communs de la *Convention sur la sûreté nucléaire* et de la *Convention commune*

- ❁ Présenter le concept des « **domaines de bonne performance** »
- ❁ **Publier les rapports nationaux** sur le site Web public dans les 90 jours suivant la réunion d'examen, à moins d'une objection
- ❁ **Diffuser sur le Web** la séance plénière et une partie de la séance plénière de clôture, où le rapport sommaire est adopté, et inviter des journalistes à y assister

Accroître la transparence et la responsabilisation

Merci! Des questions?

Canada 



CANADA 150

